



PRÉSENTATION

PAR ANTOINE MÉRIEUX*

Dans cette deuxième partie traditionnellement consacrée aux grands dossiers d'éthique financière, le *Rapport moral sur l'argent dans le monde en 2001* actualise les réflexions contenues dans les rapports précédents sur trois thèmes : les conséquences du passage à l'euro, le comportement éthique des entreprises, l'exclusion bancaire et financière ; il se fait, par ailleurs, l'écho de l'action des banques internationales de développement en faveur du resserrement du lien social.

LES CONSÉQUENCES DU PASSAGE À L'EURO

L'ensemble de l'année 2001 aura été marqué par le compte à rebours et les préparatifs de ce grand événement collectif et sans précédent que va être le passage des particuliers à l'euro. Emmanuel Constans présente les travaux du Comité national de l'euro et la mobilisation générale de l'ensemble des forces vives du pays pour réussir « L'euro pour tous ». Il s'agit certes d'éviter en premier lieu que le passage à la nouvelle monnaie ne se traduise par la marginalisation de certaines populations qui ne comptent pas forcément toutes parmi les plus défavorisées ; il s'agit aussi, par des actions

appropriées, de garantir l'accès égal de tous à la nouvelle monnaie, et de faire du passage à l'euro un moment privilégié de dialogue et de solidarité entre tous les publics intéressés.

Jacques Birouste rappelle de son côté les enjeux psychiques et psychologiques du passage à l'euro. Le passage à la nouvelle monnaie constituera un moment inédit de mobilisation intense de l'esprit des citoyens des pays membres de l'Union monétaire sur le calcul et les chiffres, pendant une période qui variera en fonction des capacités et des facultés d'adaptation de chacun. La dimension de la « crise psychique et psychologique » dépendra aussi de la rapidité avec laquelle la confiance en la nouvelle monnaie s'instaurera, de la fiabilité du dispositif de transition et du poids symbolique qui sera accordé à la nouvelle monnaie, dans son référent inédit à l'Europe. Comme le montre l'épisode initiatique de la dent de lait, la monnaie est constitutive de l'identité de chacun, dans sa relation au corps social. Le rendez-vous de l'euro représente, de ce point de vue, une chance pour l'Europe en mal d'identité, même si l'auteur regrette vivement une occasion perdue : l'absence sur les billets de signes forts de l'histoire et de la culture européenne, manifestant le dépassement par la monnaie des oppositions et des différences qui freinent la marche de l'Union.

* Délégué général de l'Association d'économie financière (AEF).

LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE DES ENTREPRISES

La montée en puissance des exigences éthiques dans la vie des entreprises est abordée sous trois angles.

Cyril Bouyeure examine les conditions et les fondements de l'émergence de normes éthiques et de codes de déontologie, devenus un exercice obligé pour les grands groupes internationaux. Face à la diversité des démarches, le besoin se fait sentir, au niveau des Etats et des organisations internationales mais sans beaucoup de succès jusqu'ici, d'imposer des normes homogènes qui permettraient un contrôle plus efficace de leur application. La vigilance de la société civile reste pour le moment le meilleur garant de l'application de ces normes qui constitue un chantier important de la mondialisation, s'agissant d'entreprises qui ont souvent une puissance économique rivalisant avec celle des Etats.

Patrick du Besset s'intéresse, dans le même esprit, à la nouvelle fonction de déontologue dans l'entreprise. Comme le montre l'expérience encore récente du cercle des déontologues, ce métier et le champ de l'éthique des affaires apparaissent encore mal circonscrits. Particulièrement en France qui accuse sur ce point un retard par rapport aux pays anglo-saxons, les déontologues se heurtent à un certain scepticisme et doivent encore s'affirmer dans les entreprises. De plus en plus de dirigeants, en particulier parmi les grands groupes, voient cependant dans la définition de normes éthiques un instrument précieux de management, favorable à l'image de l'entreprise et à la mobilisation des salariés, et donc, *in fine*, à la profitabilité à moyen terme de l'entreprise.

Enfin, dans un registre plus juridique, Laurent Davenas revient sur les conditions de l'instruction, par la justice, des délits et fraudes en matière économique et financière. L'avocat général à la Cour de cassa-

tion se livre à un plaidoyer en faveur de l'enquête préliminaire qui n'aurait pas bonne presse. Celle-ci permet au procureur de la République, avant l'ouverture éventuelle d'une procédure d'information, de recueillir des informations suffisantes pour prendre sa décision sur l'opportunité des poursuites. La loi du 15 juin 2000, qui augmente les exigences pour la mise en examen d'une personne suspectée d'infraction à la loi pénale, renforce l'intérêt de la procédure en matière économique et financière. Loin d'être synonyme d'enterrement des affaires, l'enquête préliminaire permet à l'accusateur moderne, confronté à d'énormes dossiers avec de faibles moyens, de cantonner sa recherche à quelques faits clairement caractérisés qui peuvent être portés rapidement devant la juridiction de jugement.

L'EXCLUSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Le thème de l'exclusion bancaire et financière est présenté dans ce dossier dans sa dimension internationale et à l'aide de trois exemples tirés de l'actualité française.

Elaine Kempson procède à une comparaison internationale des manifestations de l'exclusion bancaire dans les principaux pays développés, ainsi que des instruments utilisés pour y faire face. Cinq raisons majeures semblent expliquer l'exclusion financière, dont la pondération varie selon les différents pays : les critères d'identité, les conditions applicables aux comptes, les frais, les problèmes d'accès physique et les barrières psychologiques. Les solutions retenues pour lutter contre l'exclusion sont généralement récentes, et consistent le plus souvent en chartes ou codes déontologiques développés par les banques elles-mêmes ; seule, une minorité de pays ont adopté une législation définissant le droit



d'accès aux services bancaires de base ; malgré certains signes positifs, le recul manque pour véritablement mesurer le succès de ces initiatives.

Jean-Michel Servet s'interroge sur la portée de l'amendement à la loi bancaire contenu dans la loi sur les nouvelles régulations économiques pour faciliter l'activité d'organismes intervenant dans le financement de l'économie sociale et solidaire. Cette loi présente des risques, si elle contribue à dissuader les banques d'intervenir dans ce secteur au risque de le marginaliser un peu plus. Elle présente aussi des opportunités si elle permet la professionnalisation des acteurs ainsi officiellement reconnus, et si elle est couplée avec un nouveau cadre légal permettant d'assurer, à l'image du Community Reinvestment Act américain, le maintien d'une forte mobilisation de la communauté financière dans la lutte contre l'exclusion bancaire et financière.

Thomas Servet rappelle, de son côté, l'intérêt et les limites de l'expérience américaine sur la lutte contre la discrimination financière ; elle concerne en particulier le Community Reinvestment Act, qui mesure et, éventuellement, sanctionne le comportement des banques américaines vis-à-vis des populations les plus défavorisées, mais aussi quatre autres lois qui visent à favoriser l'accès à la propriété et la qualité du parc immobilier.

Stéphane Rézette décrit le rôle du FGAS (Fonds de garantie de l'accession sociale), mis en place par l'Etat pour rendre possible l'accès au crédit immobilier et donc l'accès à la propriété des personnes présentées comme trop risquées ou insuffisamment solvables. Conjugué aux aides personnalisées au logement (APL) et aux prêts à taux zéro (PTZ), ce mécanisme de garantie, auquel ont accès tous les établissements de crédit, permet de favoriser l'accession sociale à la propriété à un coût relativement limité et, surtout, sans cloisonnement des circuits financiers.

Enfin, André Renaudin décrit les progrès qui ont pu récemment être réalisés dans l'assurance de prêt des personnes présentant un risque de santé aggravé, et en particulier celles souffrant du sida. La nouvelle convention signée le 19 septembre 2001 entre professionnels de l'assurance et du crédit, associations de malades et pouvoirs publics, élargit le champ de l'accord initialement conclu en 1991 à tous les risques de santé aggravés au sens de l'assurance-décès, et prévoit de nouvelles conditions d'accès à l'assurance, y compris en matière de crédit à la consommation. Cet exemple montre que, grâce à l'observation statistique ou à l'intégration de progrès scientifiques, les nouveaux risques impossibles à assurer aujourd'hui peuvent être les risques connus et assurables de demain.

LES GRANDES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT ET LE RESSERREMENT DU LIEN SOCIAL

Les responsables de trois grandes banques de développement présentent tour à tour, dans ce dossier, les conditions dans lesquelles, dans leur action, ils utilisent les instruments financiers pour resserrer le lien social.

Carlos E. Cuevas présente l'expérience de la Banque mondiale sur la contribution de la finance à l'intégration sociale. Outre son impact généralement positif sur la réduction de la pauvreté à travers sa contribution à la croissance, la finance a un pouvoir d'intégration sociale en facilitant une participation accrue des plus pauvres aux marchés de l'épargne et du crédit à travers deux canaux principaux : l'amélioration générale de l'accès au marché, d'une part, en agissant sur l'environnement légal, les instruments de financement, les technologies (E-finance)... , les actions ciblées, d'autre part, au bénéfice direct

d'un segment de population. L'expérience opérationnelle de la Banque mondiale, décrite à travers un certain nombre d'exemples, montre le rôle intégrateur essentiel, pour les plus pauvres, de la microfinance, de la promotion du crédit immobilier et de la diffusion de l'actionnariat.

Enrique V. Iglesias, pour la Banque interaméricaine de développement (BID), étudie les liens entre les activités des marchés financiers et la cohésion sociale, et leur conséquence sur la croissance économique. Il présente aussi les stratégies de réduction de la pauvreté suivies par la BID, au bénéfice notamment des femmes ; la cohésion sociale peut être aussi renforcée en encourageant les activités de micro-entreprise, de microfinance et de finance rurale, en particulier pour les populations indigènes d'Amérique Latine et des Caraïbes qui représentent encore 40 millions de personnes.

Enfin, Christine Wallich, pour la Banque asiatique de développement (BAD), souligne le rôle-clé du secteur privé et de la croissance dans la réduction de la pauvreté en Asie. Les investissements privés sont aujourd'hui cinq fois plus élevés que l'aide publique au développement de cette région ; le secteur privé est la première source de création d'emplois, des partenariats publics-privés permettent une meilleure gestion des équipements collectifs et sont susceptibles, comme les privatisations, de dégager des marges de manœuvre pour les budgets et de réduire le coût des services ; les entreprises privées « responsables » contribuent aussi à la lutte contre la corruption. La BAD, dans son action, vise à exercer un effet catalyseur sur ces flux privés qui favorisent le développement, et donc la réduction de la pauvreté.